



Conseil économique et social

Distr. générale
2 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Quarante-neuvième session

9-18 février 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social
et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée
générale : thème prioritaire : élimination de la pauvreté**

Déclaration présentée par la Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2011/1.



Déclaration*

Introduction

1. L'une des résolutions adoptées à la quarante-huitième session de la Commission du développement social, sur le thème de l'« intégration sociale », contient beaucoup de recommandations importantes sur les principes et les politiques qui, une fois mises en œuvre, feront une grande différence dans la vie des personnes qui vivent dans la pauvreté.

2. En 2010, le Comité de développement social des ONG, en collaboration avec le Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales, a mené une enquête pour déterminer le niveau de sensibilisation de la communauté des ONG à ladite résolution ainsi que les nouveaux programmes qui ont été lancés en réponse aux recommandations de politique générale.

3. L'enquête a suscité 180 réponses de 60 pays : de la région de la Commission économique pour l'Afrique (48 réponses de 20 pays); de la région de la Commission économique pour l'Europe (51 réponses de 11 pays); de la région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (26 réponses de 13 pays); de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (50 réponses de 13 pays); et de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (5 réponses de 3 pays).

4. Le niveau de connaissance de cette résolution auprès des répondants variait de « très au courant » (30 pays) à « pas du tout au courant » (20 pays). La majorité des répondants n'étaient que « quelque peu » (67) ou « très peu » (53) au courant. L'enquête montre qu'un nombre important de programmes ont été lancés dans chacun des domaines spécifiés. Un nombre encore plus important de politiques de développement favorisant l'égalité des sexes et l'élimination de la discrimination, de la maltraitance et de la violence ont été entreprises.

5. Les nouveaux programmes portent sur les domaines suivants :

- *Réponses aux besoins de base des personnes qui vivent dans la pauvreté* : assainissement (75), eau (103), nutrition (84), éducation (39), emploi (66) et services de santé (125).
- *Participation effective de la population* : aux activités civiques (98), à la vie sociale (120), économique (84) et politique (83).
- *Accès universel à la protection sociale* : assuré aux travailleurs du secteur structuré de l'économie (111), aux travailleurs du secteur non structuré (55), aux chômeurs, y compris les personnes handicapées, aux malades et aux personnes âgées (84).
- *Politiques de développement favorisant l'égalité des sexes* : les femmes jouissent d'un accès égal aux débouchés (117), les femmes sont rémunérées pour leur travail dans le secteur non structuré de l'économie (64), les femmes ont le droit d'hériter (107), les femmes ont le droit de propriété (122), il existe de nouvelles politiques visant à éliminer la discrimination (99), à protéger contre la violence physique/sexuelle (112), à protéger contre la violence familiale (112), et les femmes ont un accès égal à des postes décisionnels dans les gouvernements (91).

* Déclaration publiée sans avoir fait l'objet d'un contrôle rédactionnel formel.

Recommandations concrètes en matière de mise en œuvre

6. Plusieurs grands thèmes se sont dégagés en réponse à la question non limitative : « Avez-vous une ou deux recommandations concrètes à formuler pour mettre en œuvre les recommandations de politique générale l'année prochaine? ».

Mettre à exécution des lois et politiques existantes

7. Il y a beaucoup de bonnes politiques mais, dans de nombreux cas, elles n'existent que « sur le papier » et ne sont pas mises en œuvre. Pour être effective, la mise en œuvre doit être fermement appuyée par les gouvernements et par la base, et elle doit être continue.

Accroître la participation de la société civile et de la base

8. Les politiques doivent être diffusées à grande échelle et les avantages auxquels elles donnent droit doivent être largement et aisément accessibles. Les citoyens devraient être au cœur de tout processus, depuis le stade de sa planification et de sa conception jusqu'à sa mise en œuvre, son contrôle et son évaluation. La participation des membres de la communauté, surtout les plus vulnérables, est impérative, afin qu'ils puissent être les agents de leur propre développement et que des solutions durables puissent être appliquées à des problèmes urgents.

9. Il serait particulièrement utile que des partenariats égaux en vue d'une participation concrète entre les responsables des gouvernements et la société civile soient établis pour prévoir un cadre d'échange d'informations, de planification et de mise en œuvre des politiques et programmes.

Garantir l'accès à l'information

10. Un thème dominant est revenu à plusieurs reprises, à savoir qu'il y a tellement à faire dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de la participation des personnes, de l'égalité des sexes, et de l'élimination de la discrimination, de la maltraitance et de la violence. Il est crucial que le contenu de la résolution soit porté à l'attention d'un plus grand nombre de personnes par les moyens d'information, et par de nouveaux médias comme les sites Web de réseautage social tels que Facebook et Twitter.

11. L'information doit être mise à la disposition de ceux qui n'y ont pas facilement accès, comme les détenus, les habitants de régions éloignées et ceux qui ne vont pas à l'école. Les technologies modernes de communication, le téléapprentissage, l'éducation à la base, les journaux, la télévision et les conférences de presse sont autant de moyens de communication utiles. Cette information devrait être promulguée dans les écoles, les lycées et les centres de formation professionnelle. Seuls des citoyens informés peuvent vérifier si les gouvernements respectent leurs engagements et les responsabiliser.

12. La population doit être informée qu'il existe une résolution, que les gouvernements se sont engagés à améliorer les conditions de leurs citoyens, et que tous les citoyens ont droit à la santé, à l'éducation, à un logement convenable et à des débouchés.

Éliminer la corruption

13. La corruption a atteint des proportions alarmantes, même aux niveaux les plus élevés de l'État. Un contrôle strict des gouvernements est nécessaire pour veiller à ce que les fonds réservés à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire soient utilisés comme il se doit et à ce que la corruption soit sévèrement réprimée. Les fonds reçus devraient être audités pour que les personnes les plus vulnérables puissent en tirer profit. Il est important que chacun lutte sérieusement et sincèrement contre la corruption et l'apathie administrative dans l'application de ces lois. Les gouvernements doivent avoir la volonté politique d'éliminer la corruption et de chercher à obtenir la participation effective des puissants et des riches, qui ont les ressources et l'expertise nécessaires pour aider leur pays.

Continuer à se centrer sur l'égalité des femmes

14. Les gouvernements sont exhortés à légiférer sur l'égalité des sexes en éducation et sur le droit légal à l'héritage et à la propriété foncière. L'accès à un travail convenable et à des postes de dirigeants et de décideurs est très limité dans de nombreux pays. La protection contre la discrimination, la violence physique et sexuelle et la prestation de services de santé aux femmes infectées par le VIH/SIDA sont d'autres domaines qui appellent une attention urgente.

S'occuper des besoins des migrants, immigrants et réfugiés

15. L'immigration est un problème pressant de notre époque dont on ne peut s'occuper que dans la mesure où les gouvernements assurent des conditions indispensables de sécurité de vie propices au développement humain, en fournissant services de santé, éducation, services sociaux et débouchés convenables aux citoyens comme aux non-citoyens. Il est urgent de réformer l'immigration, de protéger les travailleurs étrangers contre l'exploitation et d'adopter des programmes facilitant expressément l'inclusion sociale des étrangers et des minorités.

Centrer les besoins et services de base sur les plus vulnérables

16. L'écart entre les riches et les pauvres ne cesse de se creuser. Il faudrait distribuer les ressources en fonction des besoins des bénéficiaires, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables comme les personnes handicapées, les détenus, les personnes âgées et les personnes qui souffrent de maladies mentales. Il faut responsabiliser les gouvernements. L'éducation, la formation et le développement des aptitudes des jeunes, surtout des filles, et des habitants des régions rurales sont des thèmes récurrents des recommandations.

Redoubler d'efforts pour s'attaquer aux divisions de la société (caste, race, religion)

17. Les répondants ont déclaré que toutes les divisions basées sur la caste, la croyance, la religion, le sexe ou la langue doivent être éliminées de tous les milieux de la société de façon à exécuter effectivement les politiques existantes. Ce sont ces préjugés qui divisent les sociétés et qui empêchent la mise en œuvre des politiques.

18. L'inclusion sociale sera renforcée par l'élimination des politiques et pratiques de développement basées sur la discrimination ethnique, religieuse et politique. Les termes « minorité » et « majorité » basés sur la religion et l'ethnicité devraient être abolis.

Mettre en place un mécanisme de contrôle

19. Un certain nombre de répondants ont réitéré la nécessité de mettre en place un mécanisme transparent aux niveaux local, national et international pour contrôler la mise en œuvre effective des politiques par toutes les parties prenantes, y compris la société civile.

20. Les gouvernements doivent être félicités des programmes et politiques qui ont été documentés dans l'enquête. Les recommandations venant de la base plaident pour que l'on continue à répondre aux besoins des personnes qui vivent dans la pauvreté. Un groupe de 10 enfants africains qui ont répondu à l'enquête ont dit qu'ils voulaient que le gouvernement veille à la santé maternelle et ne voulaient pas que leurs mères meurent en couches.

Notes

Déclaration entérinée par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil suivantes : Citizens United for Rehabilitation of Errants, Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, Dominican Leadership Conference, Association internationale des écoles de travail social, Association internationale des sœurs de la présentation de la Vierge Marie, Missions salésiennes, Sœurs de Notre-Dame de Namur, UNANIMA International et Vivat International.
